

DISCRIMINATIONS ET PROTECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

OBJECTIFS

**Mesurer l'étendue
de la protection
attachée au mandat**

**Faire obstacle
aux attitudes
discriminatoires**

**Argumenter
lors de la procédure
spéciale de
licenciement**

La protection des intérêts collectifs des travailleurs concerne les élus du personnel comme ceux qui représentent les organisations syndicales. Manifestes ou implicites, les atteintes à la représentation du personnel sont un obstacle à l'expression collective et aux libertés. Connaissiez-vous la nature et la portée de la protection liée aux mandats ?

DE QUELLES PROTECTIONS S'AGIT-IL ?

Raisons et caractéristiques de la protection, bénéficiaires, durée.

Le principe de non discrimination : justifier les différences de traitement sur des notions objectives.

Les textes protecteurs : directives européennes, loi Le Garrec, code du Travail...

Les formes de discriminations : directes ou indirectes.

L'aménagement de la charge de la preuve : éléments de fait, justification de l'employeur.

Les garanties instituées par la loi Rebsamen et leurs limites.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS RENFORCÉE ET ÉLARGIE

L'ensemble de la vie professionnelle couvert.

Le contrôle du caractère discriminatoire à partir de faisceaux d'indices.

L'intervention du CSE dans le cadre d'un droit d'alerte.

Les moyens de l'inspection du travail et le rôle du défenseur des droits.

Les possibilités d'action des organisations syndicales et associations, l'action de groupe.

LA PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT : QUAND ET COMMENT ?

Situation nécessitant l'application de la procédure protectrice.

Étapes de la procédure protectrice, rôle du CSE et de l'inspection du travail.

Effet des décisions administratives, éventuelles contestations.

DE LA PROTECTION À LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU MANDAT

Les obligations en matière de revalorisation salariale des élus et mandatés.

L'entretien de fin de mandat pour valoriser en interne l'expérience du mandat.

La VAE et le certificat de compétence professionnelle pour une reconnaissance externe.

La négociation collective, un outil pour adapter et renforcer le cadre législatif encore timide.



DURÉE
1 JOUR



TARIFS
1 400 € NETS

**QUEL QUE SOIT
LE NOMBRE
DE PARTICIPANTS**

**200 € DE REMISE
POUR LES ABONNÉS
ALINÉA**